

# LETTRE D'INFORMATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

30 mars 2020

Chère Collègue, Cher Collègue,

Au regard des dernières déclarations du Premier Ministre, du Ministre de la santé et du Directeur général de la santé, plus que jamais notre vigilance doit être mobilisée au service de tous. Nous le savons, les jours qui viennent sont décisifs dans la lutte contre Covid-19 et chaque information devient, parmi tous les autres, un outil précieux pour gagner en efficacité et réactivité. Dans ce sens, je tiens à vous préciser que le prolongement de l'état d'urgence sanitaire implique que nous organisons l'exercice de nos compétences de façon plus durable, intégrant désormais le facteur temps comme élément décisif de notre adaptation aux nouvelles réalités sanitaires. Tours Métropole Val de Loire est à vos côtés pour vous apporter tout le soutien nécessaire en cette période difficile qu'il nous appartient d'affronter ensemble afin de préserver l'indispensable harmonie entre tous les acteurs de notre territoire.

**Philippe BRIAND**

Président de Tours Métropole Val de Loire

## ABONNEMENTS FIL BLEU D'AVRIL : MESURE PRISE PAR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

J'ai le plaisir de vous informer que les abonnés par prélèvement automatique au réseau bus et tram Fil bleu ne seront pas prélevés au mois d'avril. Leur abonnement restera toutefois actif.

Fédéric AUGIS, **président du syndicat des mobilités de Touraine** a pris cette décision afin de permettre à Keolis de garder ses abonnés en prélèvement et lui éviter, en l'absence de personnels d'agence commerciale, actuellement confinés, de réaliser beaucoup de manipulations techniques de résiliation.

# DISPOSITIONS PRISES POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DE NOS AGENTS

Ma première priorité est celle de **prévenir la santé des agents** métropolitains toujours en action, au service de la population.

Dès le début de la pandémie, j'ai souhaité que **Tours Métropole Val de Loire** mette en œuvre tous les moyens nécessaires à la protection de ses agents. Il s'est agi pour TMVL de **concilier impérativement la continuité de services essentiels à la population et la sécurité des personnels métropolitains**.

## La première exigence était celle d'informer

Cela a commencé par une **large sensibilisation, dès les prémices de la crise sanitaire** : messages d'information à l'ensemble du personnel, dès le début du mois de mars, accompagnés de tous les conseils requis (via intranet, site internet, notes d'information de la Direction générale, messages adressés aux Directeurs de services, affichage des gestes barrières sur l'ensemble des sites, etc.), ces **messages ayant été répétés et enrichis au gré de l'évolution de la situation. Une FAQ répondant aux plus fréquentes interrogations des agents** a en outre été publiée sur intranet, enrichie au fil des jours.

Ces messages de sensibilisation se sont intensifiés après la décision du confinement du 17 mars à 12h, les agents **ayant à disposition, en ligne et téléchargeables sur intranet et/ou par messagerie Outlook, l'ensemble des documents officiels à fournir**.

Plus concrètement, les premières mesures ont conduit Tours Métropole Val de Loire à la **mise en œuvre du télétravail**, avant même l'annonce du confinement du 17 mars, les agents ayant été enjoins à limiter les réunions en présentiel, avec rappel des règles sanitaires à respecter.

La **mise en place d'une cellule quotidienne** permet de centraliser l'ensemble des préoccupations et de répondre en temps réel aux questionnements des agents.

Le confinement a été rendu immédiatement compatible avec la continuité du service public, dans le cadre **du Plan de Continuité d'Activité de la Métropole**, certains agents, au titre de leurs fonctions, ayant été appelés à rejoindre leur lieu de travail.

Dès l'annonce du confinement, j'ai pris la décision de **fermer l'ensemble des équipements** ouverts au public, pour garantir la protection des personnels comme des administrés.

Et des **mesures sanitaires diverses ont été prises pour garantir la sécurité** des personnels en activité sur sites : Dotation de gel hydro-alcoolique, de gants, d'équipements de protection individuels (EPI), types combinaisons jetables, pour agents exerçant leurs missions sur le terrain (Collecte, Propreté Urbaine, Eau, Voirie...), nettoyage et désinfection quotidienne des bureaux administratifs (dès le 18 mars), nettoyage des filtres de ventilation et climatisation renforcé, dispositions particulières concernant les vestiaires, pas plus d'une personne par bureau si maintien en activité, interdiction des réunions en présentiel...

**Par ailleurs, des mesures spécifiques ont été mises en place, dès le vendredi 20 mars, à destination des agents de la Direction de la collecte des déchets**, afin de les protéger au mieux dans **l'exercice de leur fonction. Une note de service très détaillée a permis dans ce sens de formaliser précisément la sécurisation de l'intervention des agents** : maintien d'un service minimum, fermeture de services et d'unités, fermeture des déchetteries, limitation des secteurs, fermeture des « cabanes », désinfection des cabines de camions, échelonnement des prises de postes, désinfection des 4 dépôts par un prestataire extérieur.

S'agissant des **agents métropolitains intervenant dans les communes**, leurs missions ont été redéfinies (avec l'accord de Madame la Préfète) avec pour objectif **d'éviter la dégradation ou la détérioration du domaine ou du patrimoine public**, dans le cadre d'une gestion de crise exigeant le **strict respect des gestes barrières**.

Ces mesures ne cessent d'évoluer pour s'adapter au jour le jour à la montée en puissance de la pandémie, Tours Métropole Val de Loire pouvant par ailleurs compter sur une **dotation imminente de 225 000 masques FFP2** provenant de la Région Centre Val de Loire.

Je précise par ailleurs que **toutes ces dispositions sont prises en étroite collaboration avec les médecins du service prévention** de Tours Métropole Val de Loire (qui ont adressé ce 28 mars une note aux Directeurs de service). J'ajoute que ce service exerce un **suivi épidémiologique des agents**, notamment ceux inclus dans le PCA intervenant en présentiel. Je tiens ainsi à rappeler qu'en cas de suspicion de contamination ou de symptômes (agents ou proches), les agents doivent se signaler au plus vite à leur chef de service et à la Médecine préventive.

Nous ne transigeons pas avec la santé des agents ; et sachez que je reste, attentif à cette priorité absolue.